

CONDITIONS PARTICULIERES C14 AU 07/06/2016 - ONLINE SAS

ENTRE

Le Client,
Ci-après dénommé l' «Usager».

ET

ONLINE SAS, Société anonyme par actions simplifiée, au capital de 214 410,50 Euros, dont le siège social est situé au 8 rue de la ville l'Evêque - 75008 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro RCS PARIS B 433 115 904, numéro de TVA FR35433115904, joignable sur son site Internet www.online.net par téléphone au +33 1 84 13 00 00, représentée par son Président,

Ci-après dénommée «ONLINE».

PREAMBULE

Le Contrat comprend :

- Les Conditions Générales de vente - <https://www.online.net/cgv.pdf>
- Les présentes Conditions particulières C14 <https://www.online.net/cgc14.pdf>

L'ensemble est dénommé le «Contrat».

ARTICLE I. DÉFINITIONS

Internet : Réseau mondial d'échange de données constitué de réseaux et serveurs reliés entre eux par le biais d'une interconnexion de réseaux de communications électroniques mondiaux, accessible à tout utilisateur pourvu du matériel informatique adéquat.

Accès à Internet : Service permettant aux Usagers d'accéder au réseau Internet et à ses différents services (courrier électronique, consultation et création de services en ligne, et plus généralement les échanges de données à travers le réseau).

Bande passante : Désigne la capacité de transmission d'une liaison de transmission reliant le Serveur de l'Usager au réseau ONLINE. Elle détermine la quantité d'informations (en bits par seconde) qui peut être transmise simultanément.

Console de gestion de compte : Désigne le site Internet mis à disposition de l'Usager afin que celui-ci procède de manière autonome aux opérations courantes de maintenance et de gestion des Services fournis.

Débit IP : Désigne le débit maximum de la liaison logique en technologie IP établie entre le Serveur de l'Usager et le réseau ONLINE. Le débit maximum annoncé ne peut être atteint que si la configuration du Serveur de l'Usager le permet.

C14 : Service de stockage et d'archivage de données numériques longue durée proposé par ONLINE

ARTICLE II. OBJET

Les présentes conditions particulières C14 complètent les conditions générales de vente de ONLINE, et ont pour objet de définir les conditions techniques et financières dans lesquelles ONLINE fournit le service C14 pour l'Usager.

L'Usager reconnaît avoir vérifié l'adéquation du service à ses besoins et avoir reçu d'ONLINE toutes les informations nécessaires pour souscrire au service.

Les présentes conditions particulières prévaudront sur les conditions générales si une contradiction devait apparaître entre ces deux documents.

ARTICLE III. SERVICE C14

C14 est un service d'archivage numérique externalisé, accessible depuis le réseau Internet, à partir de différents protocoles ouverts. Avec le service C14, l'Usager archive des données privées pour une longue durée et de manière sécurisée.

ONLINE met à disposition de l'Usager une infrastructure technique de stockage sécurisé dont le coût total mensuel par Gigaoctet et par opération est défini sur le site Internet de ONLINE au moment de la souscription.

Les Services de stockage C14 d'ONLINE ne couvrent pas les redevances, abonnements, taxes, licences logiciels, ou autres moyens de rémunération pouvant être éventuellement demandés par les ayants droits, via l'utilisation des Services par l'Usager, et qui restent à la charge exclusive de l'Usager.

Le service C14 est facturé sur la base du volume en Gigaoctet arrondis au Gigaoctet supérieur, les unités étant comptabilisées de la manière suivante :

- 1Po (Pétaoctet) équivalent à 1024To (Téraoctet)
- 1To (Téraoctet) équivalent à 1024 Go (Gigaoctet)
- 1Go (Gigaoctet) équivalent à 1024 Mo (Mégaoctet)
- 1Mo (Mégaoctet) équivalent à 1024 ko (Kiloctet)

ARTICLE IV. OPERATIONS C14

Le Service C14 est décomposé en étapes.

Espace provisoire « C14 »

Le service « C14 » comprend la mise à disposition d'un espace provisoire de stockage pendant un maximum de 7 jours calendaires, activable à la demande depuis la Console de Gestion de compte.

L'Usager ne devra en aucun cas utiliser cet espace provisoire pour une utilisation autre que le dépôt de données à archiver dans « C14 ». ONLINE se réserve le droit et à tout moment de clôturer et d'archiver tout espace provisoire de stockage dont l'utilisation est inappropriée.

L'Usager devra associer différents paramètres avec les données informatiques à archiver dans « C14 » :

- Type de stockage : Standard ou Entreprise
- Type de transfert de fichier : FTP, Rsync, SFTP, SSH
- ...
- Choix du datacenter destiné à recevoir les données (plusieurs choix possibles)

La conservation des données dans l'espace provisoire de stockage n'est pas garantie jusqu'à son archivage effectif. Sa mise à disposition est gratuite dans la limite de 20 Téraoctets.

Archivage « C14 »

Une fois les données déposées dans l'espace provisoire de stockage, l'Usager devra procéder à l'archivage de ses données dans « C14 » depuis sa Console de Gestion de compte. Cette action est également réalisée automatiquement au bout de 7 jours calendaires.

Cette opération est réalisée techniquement dès que les ressources sont disponibles au niveau de l'infrastructure technique (« Ecriture différée ») pour procéder à l'opération.

Le temps nécessaire à une opération d'Archivage est dépendant de la quantité de données à archiver (« Vitesse d'écriture»). Les données ci-dessous sont fournies à titre indicatif.

Type de stockage	Ecriture différée	Vitesse d'écriture
STANDARD	2-420 min	270-730 Mo/sec
ENTREPRISE	2-300 min	270-730 Mo/sec

Une clef de chiffrement sera créée lors de l'archivage initial. L'Usager devra l'imprimer, et la conserver en lieu sûr en plusieurs exemplaires.

L'opération d'Archivage est facturée par Gigaoctet archivé, au prix en vigueur sur le site Internet au moment de la souscription.

Désarchivage « C14 »

L'Usager peut, à tout moment, demander la restitution des données archivées dans C14 depuis sa Console de Gestion de Compte.

Une fois l'opération réalisée, les données seront restituées dans un espace de stockage provisoire, identique à celui d'origine. Cette opération nécessite la clef de chiffrement utilisée initialement lors de l'archivage.

Note importante : Sans cette clef, aucune donnée ne peut être déchiffrée et donc restituée.

Cette opération est réalisée dès que les ressources sont disponibles au niveau de l'infrastructure technique (« Restitution différée ») pour procéder à l'opération. Le temps nécessaire à une opération de désarchivage est dépendant de la quantité de données à désarchiver (« Vitesse de restitution »).

Cette vitesse de restitution comprend le déchiffrement, la reconstruction des données corrompues ou manquantes, la vérification d'intégrité (checksums) et la copie dans l'espace de stockage provisoire. Les données ci-dessous sont fournies à titre indicatif.

Type de stockage	Restitution différée	Vitesse de restitution
STANDARD	2-300 min	270-400 Mo/sec
ENTREPRISE	2-60 min	270-400 Mo/sec

L'opération de désarchivage est facturée par Gigaoctet restitué, au prix en vigueur sur le site Internet au moment de la souscription.

Vérification bas niveau d'une archive « C14 »

ONLINE réalise régulièrement des vérifications d'intégrité des archives de l'Usager dans C14. En cas d'anomalie, de corruption ou d'indisponibilité technique d'un ou plusieurs médias, les données seront automatiquement reconstruites et réparées aux frais d'Online.

La fréquence de ces vérifications automatiques est à la seule discrétion et aux frais d'Online, suivant le niveau de durabilité sélectionné par l'Usager et les contraintes techniques d'encombrement de la plateforme.

L'Usager peut cependant, à tout moment et à son initiative, déclencher une vérification bas niveau depuis sa Console de Gestion de Compte.

L'opération de vérification bas niveau à la demande de l'Usager est facturée par Gigaoctet vérifié, au prix en vigueur sur le site Internet au moment de la souscription.

Destruction d'une archive « C14 »

L'Usager peut, à tout moment, demander la destruction définitive et irréversible de ses données archivées dans C14 depuis sa Console de Gestion de Compte.

La destruction est réalisée par la suppression de la clef de chiffrement et l'écriture de données nulles et/ou aléatoires en lieu et place des données de l'Usager. La procédure de destruction est conforme aux recommandations de l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI).

La destruction d'une archive est une opération lente, qui nécessite de 4 à 92 heures de traitement en fonction de la quantité à détruire.

L'opération de destruction d'une archive est facturée par Gigaoctet détruit, au prix en vigueur sur le site Internet au moment de la souscription.

ARTICLE V. DURABILITE ET SLA

Le Service C14 est conçue pour archiver des grandes quantités de données sur une longue durée, avec une fiabilité et une durabilité maximale.

ONLINE s'engage à maintenir en parfait état de fonctionnement la plateforme C14 au minimum (cumulatif) :

- Au minimum 115 mois à compter du 1^{er} Juin 2016,
- Au minimum 72 mois à compter de la date d'archivage des données de l'Usager.

ONLINE assure, à ses frais, le renouvellement technologique des médias de stockage utilisés.

A ce titre, deux niveaux de service sont proposés :

- Niveau « Standard » conçu pour le stockage de données pour une durée de 3 à 6 années. 20% de l'espace stocké est utilisé en sur-échantillonnage pour la redondance des données.
- Niveau « Entreprise » conçu pour le stockage de données sensibles pour une durée comprise de 2 à 10 années. Au minimum 30% de l'espace stocké est utilisé en sur-échantillonnage pour la redondance des données.

ONLINE garantie à 100% la durabilité des données archivées dans son infrastructure « C14 », quelque soit la durabilité théorique du niveau de service sélectionné.

En vertu de cette garantie, après diagnostic, la perte irréversible des données par la faute de ONLINE ouvrira le droit à une indemnisation en fonction du niveau de service sélectionné. Cette garantie peut être cautionnée par ONLINE par un organisme d'assurance français notoirement connus, dans le cadre de sa garantie Responsabilité Civile Professionnelle. A ce titre, l'Usager devra faire une déclaration de sinistre à son assureur en cas de perte des données dans le cadre de sa police d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle ou Cyber-Risques.

Cette indemnisation est dans tous les cas plafonnée par Gigaoctet perdu, valable pendant la plage de durée recommandée de stockage et à la condition que l'Usager ait archivé ses données dans au moins deux Datacenter C14 différents.

Niveau	Durabilité théorique	Durée de stockage	Plafond SLA
Standard	99,999999999 %	3 à 6 ans	0,48€ /Go
Entreprise	99,9999999972 %	2 à 10 ans	1,89€ /Go

Compte tenu de la nature même d'Internet et de son fonctionnement, les données circulant sur des réseaux hétérogènes aux capacités techniques et aux responsabilités diverses, la responsabilité technique de ONLINE est limitée à son réseau.

ONLINE s'efforcera d'assurer la disponibilité de l'Accès à Internet 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sous réserve des éventuelles maintenances planifiées nécessitant une interruption technique temporaire.

ARTICLE VI. OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES D'ONLINE

ONLINE s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la fourniture du Service à l'Usager conformément aux usages de la profession et de l'état de l'art. A ce titre, ONLINE ne répond que d'une obligation de moyens.

ONLINE s'engage à mettre en place toutes les mesures requises pour garantir la sécurité des données de l'Usager :

- Les données sont uniquement stockées sur des infrastructures localisées précisément et propriété pleine et entière de la société ONLINE SAS ou de sa filiale ONLINE IMMOBILIER SASU,
- ONLINE s'interdit de sous-traiter le Service C14 à un tiers,
- ONLINE s'interdit de faire appel à de la main d'œuvre extérieure à sa société (Intérimaires, consultants, Freelance ...) pour la gestion et la maintenance du Service C14,
- ONLINE a pris l'ensemble des mesures techniques nécessaires à la préservation des données et de la confidentialité des données de l'Usager,
- ONLINE s'engage à partitionner et chiffrer les données de l'Usager de manière à ce qu'elles ne puissent être accessibles que par l'Usager et en aucun cas par un autre Usager utilisateur de la plateforme,
- ONLINE a pris l'ensemble des mesures de sécurité physique visant à empêcher la détérioration volontaire ou involontaire des infrastructures physiques, en suivant les préconisations APSAD R81 et R82 des assurances,

- ONLINE a pris l'ensemble des mesures de sécurité incendie visant à détecter et éteindre automatiquement tout feu susceptible de détériorer les infrastructures physiques, en suivant les préconisations APSAD R7, D2 et R13 des assurances,
- ONLINE s'engage à ne pas intervenir sur les données de l'Usager en dehors de la faculté de réaliser les opérations de maintenance nécessaires au maintien de la durabilité de la plateforme,
- ONLINE a engagé l'ensemble des dispositions légales et certifications pour être en mesure d'héberger des données protégées par le secret médical, bancaire ou militaire,

ONLINE met à disposition de l'Usager un service d'assistance technique accessible 24h/24 et 7j/7 depuis la Console de Gestion de compte et par Téléphone en Français et Anglais.

ARTICLE VII. OBLIGATIONS DE L'USAGER

Le service C14 est réservé aux professionnels.

Respect de la réglementation en vigueur

En application de la réglementation en vigueur, il est rappelé que l'Usager est le seul responsable des données archivées dans C14.

Sauvegarde des données stockées

Il est rappelé qu'ONLINE sera responsable du stockage et de la conservation des données envoyées par l'Usager, y compris en cas de destruction accidentelle par erreur technique ou humaine d'ONLINE, dans les limites définies à l'article « SLA et durabilité » des présentes conditions particulières.

L'Usager reconnaît être parfaitement informé que ses données peuvent être irrémédiablement perdues par une mauvaise manipulation de sa part, notamment en cas de destruction accidentelle ou volontaire de la clef de chiffrement ou de mauvaise manipulation depuis la Console de Gestion de Compte.

ONLINE ne sauvegarde pas les clefs de chiffrement pour des raisons évidentes de sécurité. En application des règles élémentaires de sécurité informatique, il est rappelé que l'Usager a pour obligation de prendre toutes les précautions nécessaires pour sauvegarder sa clef de chiffrement. La responsabilité de ONLINE ne peut être engagée en cas de perte de la clef de chiffrement quel qu'en soit la cause.

ARTICLE VIII. DUREE DU CONTRAT

Le contrat prend effet à compter de l'archivage des données par l'Usager depuis la Console de Gestion de compte.

Le service C14 est conclu pour :

- une durée indéterminée,
- avec une période minimale de 1 mois,
- un minimum de facturation de 1€ hors taxes par mois.

Le service prendra fin à l'initiative de l'Usager par une demande de destruction de donnée depuis la Console de Gestion de compte.

Le Contrat peut prendre fin à l'initiative de l'Usager ou de ONLINE dans les conditions décrites dans les conditions générales de vente et conditions particulières.

Le terme du Contrat rend immédiatement exigible l'ensemble des sommes dues par l'Usager.

ONLINE se réserve la faculté de modifier ses prix à tout moment, sous réserve d'en informer l'Usager par courrier électronique ou par un avertissement sur la Console de Gestion de Compte un mois à l'avance.

Dans cette hypothèse, l'Usager disposera à compter de cette information d'un délai d'un mois pour résilier le présent contrat en détruisant les données stockées.

A défaut, l'Usager sera réputé avoir accepté les nouveaux tarifs. Les modifications de tarifs seront applicables à tous les contrats et notamment à ceux en cours d'exécution.

ARTICLE IX. MODALITES DE PAIEMENT

L'Usager autorise expressément ONLINE à lui délivrer chaque mois une facture sous forme électronique.

La facture est accessible dans la Console de gestion de compte, après authentification.

Elle intègre le coût du stockage et des opérations pour le mois précédent ainsi que les éventuels frais.

Le montant facturé ne peut être inférieur à 1 mois et 1€ hors taxes. Tout mois entamé est dû.

ONLINE met à disposition de ses Usagers la possibilité de payer selon les modalités suivantes :

- Par prélèvement automatique sur compte courant bancaire ou postal
- Par prélèvement automatique sur compte Paypal après 3 mois d'ancienneté
- Par carte bancaire CB, VISA, MasterCard
- Par carte bancaire American Express après 3 mois d'ancienneté

Toutefois, l'Usager aura la possibilité, dès réception de ses identifiants, de changer le mode de paiement via la Console de gestion de compte.

Dans le cadre du paiement par prélèvement automatique sur compte courant bancaire ou postal, il appartiendra à l'Usager d'informer son établissement bancaire au moment de l'inscription aux Services de la mise en place de l'autorisation de prélèvement automatique accordé à ONLINE.

Dans le cadre du paiement par carte bancaire, ONLINE ne sera en aucun cas responsable de la destruction des données de l'Usager à l'expiration de la carte bancaire.

Tout paiement incomplet ou irrégulier sera considéré comme un défaut de paiement donnant lieu à la procédure décrite ci-dessous.

Tout retard ou défaut de paiement, opposition sur le moyen de paiement, expiration de la carte bancaire ou clôture du compte bancaire déclaré donnera lieu à l'envoi à l'Usager d'une mise en demeure de payer par courrier de rappel selon le calendrier suivant :

- Rappel 1 : Date d'émission de la facture + 2 jours
- Rappel 2 : Date d'émission de la facture + 5 jours
- Rappel 3 : Date d'émission de la facture + 8 jours

A défaut de paiement dans les 10 jours suivant la date d'émission de la facture, les données seront définitivement détruites, le contrat sera résilié dans les conditions définies dans les présentes.

ARTICLE X. LITIGES

Le présent document est régi par la loi française.

En cas de contestation relative à l'interprétation et/ou l'exécution de tout ou partie des présents Documents Contractuels et à défaut d'accord amiable des Parties, les tribunaux de commerce de Paris seront les seuls compétents pour connaître du litige, nonobstant de pluralité de défendeurs, appel en garantie ou procédure de référé ou d'urgence.

ARTICLE XI. CESSION

Sauf accord spécifique, chacune des Parties s'interdit de céder ou transférer ses droits ou obligations au titre du service C14 à toute autre entité, y compris de son groupe, filiale, ou société qu'elle contrôlerait au sens de l'article L 233-3 du code de commerce, et notamment en cas de fusion, transfert universel de patrimoine ou acquisition.